

■ **Bruderer-Magnin AG**, à Granges-Paccot, bureau d'ingénieur pour travaux de bâtiments et génie civil, etc. (FOSC du 22.09.2003, p. 5). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2004 et contrat de fusion des 19 et 20 avril 2004, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que CSD ingénieurs conseils S.A., à Lausanne, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 2771 du 16.06.2004
(02321186 / CH-217.0.133.714-4)